

CERCLE NAUTIQUE DE SCHOELCHER

Anse Madame - 97233 SCHOELCHER
Tél : 0596 61 20 83 - Fax : 0596 61 57 51

DEMANDE D' INSCRIPTION Vacances de Toussaint

Je Soussigné(e)

Nom Prénom

Qualité : Père Mère Autre

Domicilié(e) à

Tél. Dom. : Tél. Bur. : Tél. :Port. :

Adresse email :

N°Assuré Social:

Allocataire CAF : oui non Numéro

Demande l'Inscription du mineur

Nom Prénom

Né(e) le à

Domicilié(e) à

Semaine 01	Horaire de départ	Règlement	Mode	Date
Mardi 23	12h <input type="checkbox"/> 14h <input type="checkbox"/> 16h30 <input type="checkbox"/>			
Mercredi 24	12h <input type="checkbox"/> 14h <input type="checkbox"/> 16h30 <input type="checkbox"/>			
Jeudi 25	12h <input type="checkbox"/> 14h <input type="checkbox"/> 16h30 <input type="checkbox"/>			
Vendredi 26	12h <input type="checkbox"/> 14h <input type="checkbox"/> 16h30 <input type="checkbox"/>			
Lundi 29	12h <input type="checkbox"/> 14h <input type="checkbox"/> 16h30 <input type="checkbox"/>			
Mardi 30	12h <input type="checkbox"/> 14h <input type="checkbox"/> 16h30 <input type="checkbox"/>			
Mercredi 31	12h <input type="checkbox"/> 14h <input type="checkbox"/> 16h30 <input type="checkbox"/>			

Conditions de paiement : (à remplir par le Secrétariat)

N° versement	1	2	3	4
Montant
Date de versement/...../...../...../...../...../...../...../.....

ATTESTATION



Je Soussigné (e)

Nom : Prénom.....

Responsable du mineur.....

Atteste par la présente,

- que mon enfant est apte à s'immerger et à nager au moins 25 mètres,
- me conformer à toutes les dispositions réglementaires et contractuelles de l'Association.
- avoir pris connaissance :

⇒ **Du règlement de fonctionnement de l'Accueil de loisirs Sans Hébergement**

- être informé(e) :
 - que toute journée manquée à mon initiative ou à l'initiative de mon enfant ne peut être ni remboursée ni récupérée.
 - qu'en cas de non paiement, mon enfant n'est pas inscrit

que les repas sont servis au restaurant « **Douceur Créole** » Anse Madame – 97233
SCHOELCHER.

que je dois récupérer mon enfant sitôt la séance terminée, le Cercle Nautique n'ayant pas de service de garderie, ne peut pas assumer cette responsabilité.

que les téléphones portables, les jeux électroniques et les objets de valeur sont interdits au sein de la structure

qu'il faut un minimum de 10 inscrits pour la mise en place de l'activité

- avoir reçu :
 - **Le prospectus de l'ALSH de Toussaint**
 - **une notice individuelle « IA Sport+ » de la MAIF.**

Je reconnais avoir été informé (e) des possibilités de souscription de garanties complémentaires dont les capitaux Invalidité et Décès plus importants.

- J'accepte de souscrire à l'une des formules de garanties complémentaires.**
- Je refuse de souscrire aux garanties complémentaires.**

Fait à Schoelcher, le/..../2018

Signature précédée de la mention « Lu et approuvé »

